



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

LES NOUVEAUX TITULAIRES DU PERMIS DE CONDUIRE DOIVENT MAINTENANT SIGNER LA «CHARTRE DU CONDUCTEUR RESPONSABLE» POUR OBTENIR LEUR CERTIFICAT D'EXAMEN

Conduire un véhicule à moteur est un acte complexe qui nécessite une formation solide, des capacités cognitives et une bonne santé. Conduire est aussi un acte civique. Obtenir le droit de circuler impose des devoirs envers les autres usagers de la route.

« *La charte du conducteur responsable* » que tous les conducteurs novices doivent désormais lire et signer avant d'obtenir leur certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) est lancée le mardi 4 décembre 2018 pour faire prendre conscience aux conducteurs novices de l'ampleur des responsabilités qu'ils vont devoir assumer en se déplaçant sur les routes.

La signature de ce document est désormais obligatoire en ligne pour tous les heureux candidats au permis de conduire qui se rendent sur le site Internet de la Sécurité routière pour obtenir leur précieux sésame. Le candidat doit visionner une vidéo de prévention et relire les 6 conseils élémentaires de prudence avant la signature de la charte. Il peut ensuite télécharger son certificat d'examen.

Ce nouveau dispositif a été décidé lors du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 9 janvier 2018 (mesure 2). La charte marque l'engagement personnel d'un conducteur novice à conduire et se conduire de façon responsable, en respectant les autres usagers de la route et en protégeant les plus vulnérables.

DÉCOUVREZ LA VIDÉO DE DÉMONSTRATION



POUR CONSULTER LA VIDÉO CLIQUEZ [ICI](#)

Aujourd'hui, près d'un quart des accidents corporels impliquent un conducteur novice (titulaire d'un permis de conduire depuis moins de deux ans). Les accidents de la route sont la première cause de mortalité des jeunes de 18 à 25 ans.

**POUR TOUT SAVOIR SUR LE PERMIS DE CONDUIRE
CLIQUEZ [ICI](#)**

Contacts presse

Jean-Noël FOURNIER
01 86 21 59 63 / 06 87 67 56 40

Thierry MONCHATRE
01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78



03 décembre 2018